

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Processus de formulation du projet
« Compact BLEU pour la sécurité de
l'eau » (CBSE) au Sénégal » dans le cadre du Programme National
pour la Sécurité de l'Eau

CLN-2026-0269

**accompagné techniquement et financièrement dans le cadre du
programme**

**ADAPT
ACTION**

UN PROGRAMME



Pour le compte de

L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

Pouvoir adjudicateur :

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES.....	3
Article 1. CONTEXTE GENERAL.....	4
1.1. Présentation de l'AFD.....	4
1.2. Présentation du Programme AdaptAction.....	4
Article 2. OBJET DU MARCHE.....	6
2.1. Contexte et enjeux liés aux changements climatiques au Sénégal et secteurs concernés.....	6
2.2. Justification de la mission de formulation.....	10
2.3. Entité(s) bénéficiaire(s) ou concernée(s) par l'appui.....	11
2.4. Objectifs du marché et résultats attendus.....	12
Article 3. DEFINITION ET NATURE DES PRESTATIONS.....	13
Article 4. LIVRABLES ET CONDITIONS DE LIVRAISON & D'EXECUTION.....	18
4.1. Description des livrables attendus.....	18
4.2. Calendrier de remise des livrables.....	18
4.3. Validation des livrables.....	19
Article 5. PROFILS DES EXPERT.E.S REQUIS.....	20
5.1. Expertises principales.....	20
5.2. Expertises complémentaires.....	25
5.3. Considérations additionnelles.....	25
Article 6. LOGISTIQUE ET CALENDRIER D'EXECUTION DU MARCHE.....	25
6.1. Lieu de l'étude.....	25
6.2. Calendrier prévisionnel des prestations et étendue des services.....	26
6.3. Considérations additionnelles.....	26
Article 7. LANGUE DE TRAVAIL ET CONTRACTUELLE.....	27
Article 8. BUDGET ET MODALITES DE PAIEMENT.....	27
8.1. Offre financière.....	27
8.2. Modalités de paiement de la prestation.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 9. REFERENCES ET DOCUMENTATION DISPONIBLE.....	28
Article 10. VISIBILITE & COMMUNICATION.....	28
Article 11. SUIVI ET EVALUATION.....	28
Article 12. ANNEXES.....	28

LISTE DES ACRONYMES

AFD : Agence Française de Développement
ANT : Agenda National de Transformation 2025-2050
CBSE : Compact Bleu pour la Sécurité de l'Eau
CPCSP : Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Programmes
DA : Direction de l'Assainissement
DGPRE : Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
DH : Direction de l'Hydraulique
DREVE : Programme Régional Eau et Résilience en Afrique de l'Ouest
DSP : Délégation de Service Public
GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GTE : Grand Transfert d'Eau
LPSP : Lettre de Politique Sectorielle de Développement
MHA : Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
OFOR : Office des Forages Ruraux
OLAC : Office des Lacs et Cours d'Eau
OMVS : Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONAS : Office National de l'Assainissement du Sénégal
PAGIRE : Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PASEA-RD : Projet d'Accès aux Services sécurisés d'Eau et d'Assainissement pour une Résilience Durable
PGIRE : Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PISEA : Projet Intégré Sécurité de l'Eau et Assainissement
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
SAED : Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta
SONES : Société Nationale des Eaux du Sénégal

1.1. Présentation de l'AFD

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 200 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans plus de 150 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable. Pour un monde en commun.

Au moyen de subventions, de prêts, de fonds de garantie ou de contrats de désendettement et de développement, l'AFD finance des projets, des programmes et des études et accompagne ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités.

Sa filiale Proparco (www.proparco.fr) soutient les investissements privés. Dédiée à la mobilisation de l'expertise publique française, Expertise France (www.expertisefrance.fr) a rejoint le groupe AFD en 2022.

L'AFD collabore également avec les réseaux académiques français et internationaux pour alimenter les débats et réflexions prospectives sur le développement.

Elle assure la gestion du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), qui cofinance des projets conciliant environnement et développement.

L'ensemble des informations relatives à l'AFD, et notamment sa Charte d'Ethique que le prestataire est fortement invité à consulter, sont accessibles sur le lien suivant : www.afd.fr.

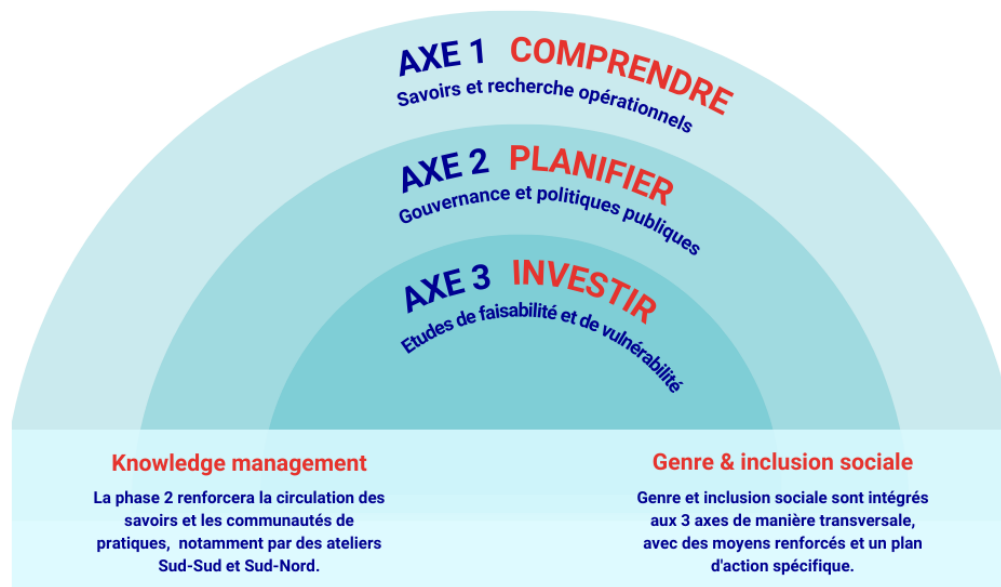
1.2. Présentation du Programme AdaptAction

Depuis 2017, le programme AdaptAction accompagne des pays et organisations régionales partenaires à relever le défi de l'opérationnalisation de l'Accord de Paris sur le climat par la mise en œuvre des dimensions d'adaptation au changement climatique de leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Les partenaires du programme (Pays les Moins Avancés, pays d'Afrique continentale, Petits Etats Insulaires en Développement) sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques.

La Phase 1, dotée d'un budget de 30 millions d'euros de 2017 à 2022, a financé plus de 70 études en appui à la gouvernance climat, à l'intégration de l'adaptation dans les politiques publiques sectorielles et à la préparation de projets, dans 15 pays et organisation régionales. Ces études, qui prennent la forme d'études de vulnérabilité au changement climatique, d'études de faisabilité de projet, d'activités de renforcement de capacités ou encore de renforcement

institutionnel, recouvrent une pluralité de secteurs : gouvernance, services climatiques, biodiversité, agriculture, eau...

La Phase 2, dont le démarrage effectif a eu lieu en juin 2023 au Sénégal, est structurée autour de 3 axes (Comprendre, Planifier, Investir) et 2 composantes transversales (Genre et inclusion sociale, *Knowledge management* et valorisation).



Elle prolonge et complète les activités conduites durant la première période, pour une durée de 4 ans (2022-2026) avec un budget supplémentaire de plus de 23 millions d'euros recentré sur l'Afrique subsaharienne et le bassin Méditerranéen (18 pays). Le programme dans le bassin Méditerranéen est notamment financé par l'Union Européenne (DG NEAR) à hauteur de 6 millions d'euros, dans le cadre d'un projet « ACA-MED » conduit en synergie avec UNCDF-LoCAL. Le protocole d'entente pour la mise en œuvre des activités de la phase 2 du programme AdaptAction au Sénégal a été signé par les autorités sénégalaises et l'AFD en février 2024.

L'objectif général est de renforcer la résilience des populations et écosystèmes les plus vulnérables aux impacts du changement climatique, et l'objectif spécifique, que les acteurs des pays partenaires soient plus en capacité de définir et d'opérationnaliser des trajectoires de développement résilient et inclusif sur leurs territoires.

Des informations plus détaillées sur le programme trouvent sur <https://www.afd.fr/fr/adaptaction>.

2.1. Contexte et enjeux liés aux changements climatiques au Sénégal et secteurs concernés

2.1.1. Contexte

Le Sénégal figure parmi les pays d'Afrique de l'Ouest les plus vulnérables aux effets du changement climatique, en raison de sa localisation en zone sahélienne et dans une large bande côtière. Le pays est déjà confronté à une augmentation globale de la température moyenne supérieure à 1°C sur l'ensemble du territoire national, observée sur la période 1965-2013 ; une variabilité plus forte des précipitations et un processus d'érosion côtière accentué par la hausse du niveau de la mer, particulièrement marqué de Saint-Louis aux îles du Saloum Et jusque sur le littoral de la Casamance. A l'horizon 2035, les résultats des modèles climatiques prévoient un allongement des séquences sèches, susceptibles d'accroître l'intensité et la fréquence des épisodes de sécheresse, vagues de chaleur et feux de brousse ; ainsi qu'une augmentation des jours de fortes pluies, à l'origine d'inondations. Ces évolutions climatiques risquent d'aggraver les impacts déjà observés sur les systèmes hydrauliques, les aménagements agricoles, la population et les écosystèmes.

La gestion concertée de l'eau constitue un enjeu central pour le développement socio-économique du Sénégal. En effet, la disponibilité et l'utilisation efficace des ressources en eau sont essentielles à la sécurité alimentaire, au développement industriel, à l'approvisionnement en eau potable et à la résilience face au changement climatique. Dans ce contexte, le Lac de Guiers et le Delta du Fleuve Sénégal occupent une place centrale, en tant que principale réserve d'eau douce du pays. Ces zones stratégiques assurent l'alimentation en eau potable des grandes villes, notamment sur l'axe Keur Momar Sarr - Dakar, ainsi que de nombreuses localités rurales. La ville de Saint-Louis, quant à elle, dépend de la réserve d'eau douce de Bango, alimentée par les défluent du delta. Cependant, ces ressources sont soumises à de fortes pressions : pollution domestique et agricole, et augmentation de la température entraînant un risque d'eutrophisation du lac, sédimentation, invasion par des plantes aquatiques qui affecte plus de 30 % de sa superficie et recrudescence des maladies d'origine hydrique telles que le paludisme et la bilharziose. La concurrence entre les différents usages – eau potable, irrigation, industrie – génère par ailleurs des tensions entre acteurs.

Face à une demande croissante, portée par la démographie, l'urbanisation et le développement agro-industriel, l'accès à une eau de qualité devient un défi majeur. Si les infrastructures de distribution existantes sont jugées fonctionnelles, elles restent souvent vétustes et sous-dimensionnées, peinant à répondre aux besoins. De plus, la coexistence entre gestion privée (DSP) et gestion communautaire par les usagers, héritée des dynamiques passées de construction institutionnelle, conduit à une gouvernance du service complexe, compromettant sa durabilité. La mise en œuvre de la réforme de l'hydraulique rurale n'a pas été pleinement aboutie dans cette zone, notamment en raison de défauts de gouvernance et d'un défaut d'acceptation local de la réforme. L'OFOR a néanmoins signé un contrat de DSP avec la société SDER pour la production et la distribution d'eau potable sur le domaine rural dans l'ensemble de

cette zone. Dans le cadre du démarrage de cette DSP, l'Etat s'est engagé à réhabiliter le patrimoine existant (forages, château d'eau, réseaux, unités de potabilisation). L'OFOR dispose d'un bon niveau d'information sur les infrastructures de surface, en revanche l'institution ne dispose que d'une connaissance partielle de l'ensemble des réseaux de distribution existants.

L'irrigation, en particulier dans le Delta du Fleuve Sénégal, représente un autre défi crucial. Ce pôle agricole majeur a vu ses superficies irriguées croître grâce aux aménagements hydro-agricoles, contribuant aux programmes de sécurité alimentaire nationale. Toutefois, cette expansion s'accompagne d'une pression foncière accrue et d'une menace sur la disponibilité de l'eau, affectée par la salinisation des sols, l'évaporation et la dégradation des infrastructures hydrauliques. La gouvernance locale peine à concilier ces enjeux, avec une faiblesse de la coordination institutionnelle et de l'inadéquation du cadre réglementaire.

Un problème fondamental réside également dans la gestion des axes hydrauliques, notamment l'axe Gorom-Lampsar et le Lac de Guiers, qui structurent l'approvisionnement en eau du Delta. La dégradation des ouvrages, due à un manque d'entretien et à l'envahissement par la végétation, réduit leur efficacité. Les financements dédiés à la maintenance sont insuffisants, alors même que les rejets d'eaux usées et agricoles dans le lac continuent d'aggraver la pollution, menaçant directement la qualité de l'eau destinée à l'approvisionnement en eau potable (AEP).

La gouvernance des ressources en eau souffre d'une fragmentation institutionnelle, limitant l'efficacité des actions engagées. Différents organismes publics, tels que la SAED, l'OLAC, la SOGED, l'OMVS et l'OFOR, interviennent avec des difficultés de coordination.

Ce cadre non organisé nuit à la mise en place d'une approche harmonisée et efficiente. Malgré des tentatives de concertation, les initiatives n'ont pas été pérennisées.

Dans ce contexte, le projet de Grand Transfert d'Eau depuis le Lac de Guiers vers Dakar et Touba soulève des questions d'équité territoriale. Alors que ces infrastructures bénéficient aux grandes agglomérations, les localités environnantes du Lac et du Delta peinent à sécuriser leur accès à l'eau pour leurs besoins domestiques, agricoles et environnementaux. Il est donc impératif d'adopter une gestion intégrée des ressources hydriques d'autant plus dans un contexte de changement climatique afin d'éviter un déséquilibre entre les territoires, en s'inscrivant ainsi dans l'ambition nationale de réduction des inégalités territoriales.

2.1.2. Justification du projet

Le Sénégal s'est engagé dans une dynamique ambitieuse de transformation économique et sociale à travers son Agenda National de Transformation (ANT) 2025-2050 et sa Vision Sénégal 2050. Au cœur de cette vision, la sécurité de l'eau constitue un pilier fondamental du développement durable, conditionnant la réussite des objectifs de sécurité alimentaire, de développement industriel, d'approvisionnement en eau potable et de résilience face au changement climatique.

Dans ce contexte, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) a adopté une nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) 2025-2029 qui place la sécurité de l'eau au centre de sa stratégie d'intervention. Cette approche dépasse les logiques sectorielles traditionnelles en intégrant la disponibilité et la qualité de l'eau, la gestion des infrastructures et la gouvernance multi-usages décentralisée.

Le Lac de Guiers et le Delta du Fleuve Sénégal occupent une position stratégique dans cette vision, constituant la principale réserve d'eau douce du pays. Cette zone assure l'alimentation en eau potable des grandes agglomérations (Dakar, Thiès, Touba via le futur Grand Transfert d'Eau) ainsi que de nombreuses localités rurales. Cependant, ces ressources subissent des pressions multiples et croissantes :

- Pollution domestique et agricole menaçant la qualité de l'eau
- Risque d'eutrophisation du lac et prolifération de plantes aquatiques envahissantes (Typha couvrant >30% de la superficie)
- Sédimentation et dégradation des ouvrages hydrauliques par manque d'entretien
- Concurrence entre usages (eau potable, irrigation, industrie) générant tensions entre acteurs
- Maladies d'origine hydrique (paludisme, bilharziose) affectant les populations riveraines
- Demande croissante portée par démographie, urbanisation et développement agro-industriel
- Changement climatique exacerbant variabilité et risques d'inondations et phénomènes de crue du fleuve Sénégal.

Face à ces défis, le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD), a conçu le projet « Compact Bleu pour la Sécurité de l'Eau » (CBSE). Cette initiative structurante vise à garantir un accès sécurisé et équitable aux ressources en eau tout en renforçant la résilience des populations du Lac de Guiers et du Delta du Fleuve Sénégal.

2.1.3. Zone d'intervention prioritaire

Le Compact Bleu s'inscrit dans le cadre du Programme National pour la Sécurité de l'Eau, structuré selon une approche multiphase. La phase 1, objet de la présente mission de formulation, ciblera prioritairement la zone Nord autour du Lac de Guiers et du Delta du Fleuve Sénégal.

Caractéristiques de la zone d'intervention :

- **Localisation** : Extrême nord-ouest du Sénégal, frontière avec la Mauritanie, couvrant principalement la région de Saint-Louis et s'étendant sur environ 5 000 km². Départements de Dagana, Saint-Louis, Richard-Toll ainsi que la région de Louga (Keur Momar Sarr). Une extension vers Matam sera envisagée.
- **Lac de Guiers** : Plus grand lac d'eau douce du Sénégal : 50 km de long, 8 km de large max, profondeur <2,5 m, superficie 200-300 km² variable, capacité jusqu'à 600 millions m³. Principale réserve d'eau douce nationale alimentant Dakar et de nombreuses localités.
- **Réseau hydrographique** : Dense et complexe : bras du fleuve Sénégal, marais, lagunes, vastes zones humides. Axes hydrauliques stratégiques : Canal de la Taouey, axe Gorom-Lampsar, réserve de Bango (Saint-Louis).
- **Périmètres administratifs** : S'étend jusqu'en région de Matam, englobe périmètres DSP de la zone Nord (notamment SDER). Relève de la sous-UGP 'Delta du Fleuve Sénégal' dans le cadre du PGIRE/PAGIRE.

- **Enjeux socio-économiques** : Zone à fort potentiel agricole (riziculture, maraîchage) et présence importante de l'agro-industrie, avec une vocation de pilier majeur dans la souveraineté alimentaire et de la transformation agro-industrielle dans la vision Sénégal 20250, exploitation des hydrocarbures, population en croissance rapide, forte pression foncière, besoins en eau croissants pour usages multiples dans un contexte de changement climatique.

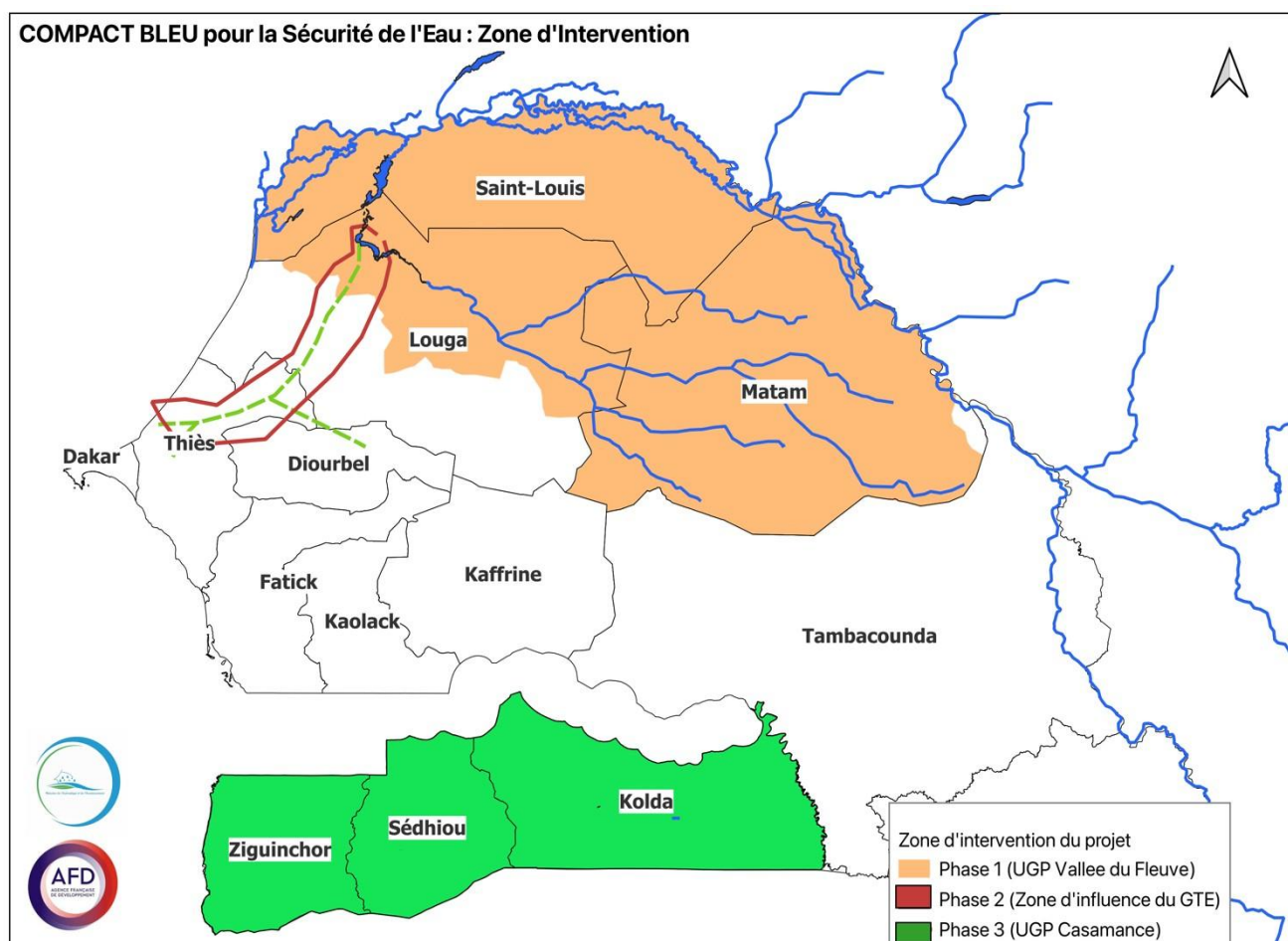


Figure 2 : Zone d'Intervention prioritaire du Compact Bleu

2.1.4. Initiatives en cours et complémentarité

La phase 1 du Compact Bleu s'inscrit dans un écosystème riche d'initiatives déjà en cours ou programmées dans la zone, portées par différents partenaires techniques et financiers. La présente mission devra analyser en profondeur ces initiatives pour garantir la complémentarité, éviter les chevauchements et maximiser les effets de levier.

PROJET	PARTENAIRE	PÉRIODE	FOCUS PRINCIPAL
SCREEN	AFD/OMVS	2020-2025	Suivi ressources eau & environnement bassin fleuve
PROGRESS	UE/AFD/OMVS	2025-2030	GIRE ressources surface/souterraines + biodiversité

Eau agricole VFS	AFD/SAED	2020-2026	Développement rural/agricole vallée (185 M€)
DISS'EAU	AFD/Gret	2021-2025	Innovation participation citoyenne & gouvernance
PISEA	Banque Mondiale	En cours	Gestion ressources + assainissement circulaire
DREVE	Banque Mondiale	Préparation	Eaux transfrontalières + résilience régionale

Rôle du Compact Bleu :

Le CBSE est conçu pour devenir un cadre structurant, fédérateur et catalyseur de ces différentes initiatives, en valorisant les complémentarités et en créant des synergies. La mission de formulation devra identifier précisément comment articuler le CBSE avec chaque initiative existante pour maximiser l'impact global.

2.2. Justification de la mission de formulation

Une note conceptuelle du projet CBSE a été élaborée par le MHA dans le cadre d'une démarche participative coordonnée par la CPCSP, définissant les grandes orientations stratégiques, les composantes du projet et les résultats attendus. Cette note constitue le document de référence initial du projet.

Toutefois, pour instruire formellement la requête de financement auprès de l'AFD et mobiliser d'autres partenaires techniques et financiers, il est impératif de conduire une mission approfondie de formulation du projet selon les standards et procédures qui sont prévues dans ce sens par le MEFP et l'AFD. Cette mission permettra de :

- Approfondir le diagnostic technique, institutionnel, social et environnemental de la zone d'intervention ;
- Affiner la conception détaillée des trois composantes du projet et de leurs sous-composantes ;
- Réaliser une évaluation environnementale stratégique (EESS), intégrant un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) et un Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) concomitamment à la conception détaillée et de manière conforme aux exigences légales du code de l'environnement sénégalais et de ses textes d'application, et prenant dûment en compte les grilles de l'analyse du développement durable de l'AFD, en mettant l'accent sur les risques liés au climat, la biodiversité et les droits humains, et les politiques de sauvegarde environnementale et sociale du groupe de la Banque mondiale, et préparer un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) ;
- Élaborer les études de faisabilité technique, économique, financière, et identifier les sous – projets « Risques Elevés » ou « Risques importants » devant nécessiter une évaluation environnementale et sociale détaillée (Etude d'impact environnemental et social) et les sous – projets « Risques modérés » pouvant faire l'objet d'une évaluation environnementale et sociale sommaire (Analyse environnementale initiale) en phase de mise en œuvre et les sous – projets « Risques faibles » pour lesquels aucun instrument n'est requis ;
- Définir précisément les indicateurs de résultats et d'impact, le cadre logique et la théorie du changement ;

- Dimensionner les investissements et budgets détaillés, y compris le coût du PCGES, sur la base des informations existantes et conformément aux exigences prévues dans ce sens ;
- Préparer l'ensemble des documents requis pour l'instruction du dossier de financement (rapport de Faisabilité du Projet (RFP) complète format AFD sur 15 pages maximum, études annexes, plans de mise en œuvre) ;
- Identifier les risques et définir les mesures d'atténuation ;
- Proposer le dispositif institutionnel optimal pour la mise en œuvre et le pilotage ;
- Analyser les enjeux de gouvernance liés à la délégation de service public (DSP) et à la réforme du service hydraulique rural dans la zone d'intervention ;
- Définir le système de suivi-évaluation et les modalités de coordination avec les autres projets ;
- Publier les instruments de sauvegarde environnementale et sociale conformément aux politiques nationales et de l'AFD
- Préparer un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) suivant les procédures de l'AFD
- Procéder à l'évaluation économique du projet conformément aux procédures mises en place par l'AFD et par le MEFP dans le cadre de la maturation des projets.

Procédures AFD à respecter :

Au-delà des exigences particulières édictées par le MEFP, l'AFD dispose aussi de procédures spécifiques d'instruction et d'approbation des projets qu'elle finance. La mission devra maîtriser parfaitement ces procédures et produire l'ensemble des livrables dans les formats et standards requis par l'AFD, notamment : le rapport de Faisabilité du Projet (RFP) susmentionné, ainsi que le cadre logique, le budget détaillé, le plan de passation des marchés, le plan de mise en œuvre, le dispositif de suivi-évaluation, et les études environnementales et sociales selon référentiel AFD.

2.3. Entité(s) bénéficiaire(s) ou concernée(s) par l'appui

Le principal bénéficiaire de ce projet est le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) de la République du Sénégal, et en particulier la Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Projets (CPCSP) en tant qu'institution chef de file. Les agences identifiées impliquées du Ministère sont l'Office des Forages Ruraux (OFOR), la Direction de l'Assainissement (DA), la Direction de l'Hydraulique (DH), l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS), la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES), l'Office des Lacs et Cours d'eau (OLAC), la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPPE)

Les autres institutions concernées sont :

- Le ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (MEFP) ;
- Le ministère de l'Agriculture, de la Sécurité Alimentaire et de l'Élevage (MASAE) à travers la Société nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED)

- Le ministère de l'Environnement et de la Transition écologique (METE) au travers de la Direction du Changement Climatique, de la Transition écologique et des Financements verts (DCCTEFV), point focal du programme AdaptAction et à travers de la Direction de la Réglementation Environnementale et du Contrôle (DIREC)
- L'Organisation de la mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)
- Les services déconcentrés du MHA, du MASAE et du METE dans les régions concernées.

Les parties prenantes à l'appui comprennent également :

- Les collectivités territoriales ;
- Les acteurs privés en charge de l'exploitation des ouvrages hydrauliques ;
- Les usagers des services d'eau et d'assainissement.

2.4. Objectifs du marché et résultats attendus

2.4.1. Objectif général

L'objectif général du marché est d'accompagner le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) en partenariat avec les acteurs du secteur, à conduire la formulation complète et détaillée de la phase 1 du projet « Compact Bleu pour la Sécurité de l'Eau » (CBSE) conformément aux standards et procédures applicables, en vue de l'instruction de la requête de financement et de la préparation de la mise en œuvre opérationnelle du projet.

2.4.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs particuliers du marché sont les suivants :

- **OS1 : Diagnostic approfondi** : Réaliser un diagnostic technique, institutionnel, socio-économique et environnemental exhaustif de la zone d'intervention du futur projet, incluant l'analyse des parties prenantes, des initiatives en cours, des enjeux et contraintes. Une attention particulière sera portée sur les défis de mise en œuvre de la réforme de l'hydraulique rurale.
- **OS2 : Conception détaillée du projet** : Élaborer la conception technique détaillée de toutes les composantes du CBSE (infrastructures eau/assainissement ; gestion ressources/économie circulaire ; gouvernance/coordination) intégrant les enjeux environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation du PCGES.
- **OS3 : Cadrage stratégique et logique d'intervention**. Affiner le cadre stratégique, la théorie du changement, le cadre logique avec indicateurs SMART, et l'articulation avec la Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD), l'Agenda National de Transformation (ANT) 2025 – 2029 et Sénégal Vision 2050.
- **OS4 : Études de faisabilité**. Conduire les études de faisabilité technique, économique, financière et institutionnelle, incluant analyses coûts-bénéfices, modèles économiques, sources de financement.
- **OS5 : Sauvegardes environnementales & sociales**. Élaborer les instruments de sauvegarde environnementale et sociale conformes aux politiques nationales et à celles de AFD : EESS intégrant un CPR, PMPP et PGM0, et identification des études spécifiques à réaliser (EIES/AEI, PAR/PRMS si nécessaire),.
- **OS6 : Dispositif institutionnel**. Proposer le dispositif institutionnel optimal de mise en œuvre, le système de suivi-évaluation, les mécanismes de coordination.

- **OS7 : Budgétisation et financement.** Élaborer le budget détaillé du projet avec plans de financement pluriannuels, plan de passation des marchés, chronogramme de décaissement
- **OS8 : Préparation opérationnelle.** Préparer les instruments de démarrage : un résumé de 15 pages de l'étude de faisabilité ; fiches descriptives des attendus dont les recrutements clés et des prestations prioritaires y compris pour l'élaboration du manuel de procédures, plan première année, stratégie de mobilisation des PTF pour les co-financements.

2.4.3. Résultats à atteindre

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- Le diagnostic approfondi et cadrage stratégique est réalisé permettant un état des lieux des infrastructures d'eau et d'assainissement, la cartographie des acteurs, la situation socio- économique, l'analyse des parties prenantes ainsi que l'analyse des initiatives dans la zone.
- L'étude de faisabilité du projet est réalisée permettant la définition des différentes composantes du projet : renforcement des infrastructures d'eau et d'assainissement – gestion des ressources et économie circulaire – gouvernance et coordination – étude de faisabilité techniques, financières et institutionnelles - évaluation environnementale et sociale stratégique– cadre logique détaillé.
- Quelques éléments feront l'objet d'une conception technique détaillée. Ainsi, des CCTP seront proposés concernant le renouvellement de 400 kms réseaux hydrauliques et 15 000 branchements ainsi que 210 équipements solaires photovoltaïques pour forages et des assainissements autonomes.
- Un dossier de financement est élaboré comportant la budgétisation détaillée, le plan de financement, le rapport de faisabilité du projet, les analyses risques et durabilité.
- Un plan de mise en œuvre du projet est élaboré présentant le dispositif institutionnel de pilotage, le système de suivi-évaluation, l'élaboration de manuels de procédures, le plan de mise en œuvre de la première année, les CCTP des dossiers des appels d'offres.

Article 3. DEFINITION ET NATURE DES PRESTATIONS

Le Consultant proposera dans son offre technique une méthodologie détaillée, un chronogramme cohérent, des outils adaptés etc. pour la réalisation de l'étude. Les éléments présentés ici seront donc complétés et ne constituent que des éléments de cadrage destinés à faciliter l'élaboration des offres techniques. Chaque mission doit faire l'objet d'une note de cadrage détaillant la méthodologie et le déroulé validé par l'AFD, d'un briefing avec l'agence locale de l'AFD et d'un débriefing avec l'équipe de l'AFD. Le Consultant est également encouragé à être force de propositions.

La prestation se déroulera à travers 4 principales activités précédées par une activité de démarrage (Phase 0).

- Phase 0 : Cadrage et démarrage de la mission
- Phase 1 : Diagnostic approfondi et cadrage stratégique (mois 1-2)
- Phase 2 : Conception technique détaillée du projet et EEES (mois 3-5)

- Phase 3 : Élaboration du document de projet (mois 6)
- Phase 4 : Préparation de la mise en œuvre (mois 6)

Le Consultant proposera une stratégie et **une méthodologie d'intervention sensibles aux problématiques de vulnérabilité différenciée, genre et inclusion sociale, prenant en compte la démarche d'intervention du programme AdaptAction dans ses dimensions participatives et intégrées**. Ainsi, il est attendu que le Consultant organise des ateliers/réunions multi-acteurs pour répondre aux objectifs des différentes phases de la prestation. Il est attendu que le Consultant valorise l'expertise technique de la Cellule de Coordination, de Planification et de Suivi des projets (CPCSP) du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement dans les différentes activités identifiées pertinentes, ainsi que les points focaux désignés par les structures impliquées.

PHASE 0. CADRAGE ET DÉMARRAGE DE LA MISSION

L'appui démarrera par une phase de cadrage, pour une bonne appréhension du contexte, des enjeux, des politiques et des besoins dans lesquels s'inscriront les activités. C'est ainsi qu'une introduction de l'équipe d'expert/e-s aux parties prenantes à l'appui, et une consolidation du cadre de gouvernance de l'appui seront faites.

Au cours de cette phase, il sera notamment attendu du Consultant qu'il :

- Facilite l'organisation d'une réunion de démarrage avec les parties prenantes sénégalaises clés notamment les points focaux désignés par les structures du MHA, du MASAE, du METE, et de l'AFD. Lors de cette réunion, Il s'agira de cadrer la prestation, comprendre les besoins et attentes, de bien appréhender les enjeux et les priorités nationales concernant la sécurité de l'eau, l'adaptation au changement climatique et la préservation des écosystèmes, et les enjeux de genre et d'inclusion sociale ainsi que le calendrier global d'exécution.
- Organise des rencontres avec les parties prenantes à l'appui, afin de comprendre leurs besoins et attentes, et préciser avec les points focaux désignés par le MHA, le MASAE et le METE la gouvernance interne à l'appui qu'ils souhaitent mettre en place (notamment la composition d'un comité technique ad hoc de pilotage et de suivi de l'appui par exemple) Ces rencontres seront organisées en coopération avec l'agence locale de l'AFD, qui pourra communiquer les contacts d'acteurs à rencontrer, et qui sera toujours informée des rencontres, auxquelles elle pourra participer si elle le souhaite.
- Mette à jour la méthodologie proposée dans son offre technique, suite aux informations obtenues lors de cette phase de démarrage.
- Développe (ou précise, si une trame était déjà proposée dans l'offre technique) un cadre de suivi et évaluation de l'appui, et des résultats recherchés. Ce cadre définira des indicateurs, des cibles, et des sources de vérifications. Ces informations de suivi/évaluation seront par la suite communiquées à l'AFD par le Consultant en milieu et fin d'appui (au sein de rapports mi-parcours et de rapport de capitalisation opérationnelle).

Cette phase de cadrage permettra un réajustement des objectifs, du cadre logique d'intervention, des indicateurs et du calendrier, s'il en est jugé nécessaire.

Livrable(s) attendu(s) :

- L1 : Note de cadrage (rapport de démarrage)

PHASE 1. Tranche ferme : Diagnostic approfondi et cadrage stratégique (mois 1-3)

Tâches principales :

- Revue documentaire exhaustive : LPSD 2025-2029, ANT, Sénégal Vision 2050, note conceptuelle CBSE, études sécurité de l'eau, documents projets en cours (PISEA, DREVE, PASEA-RD, etc.), rapports produits par OFOR, DGPGI, DGPRE, OLAC/SAED/OMVS, DBPRLA, données hydrométéorologiques, etc.
- Diagnostic technique approfondi : état des infrastructures eau (évaluation de l'état structurel, fonctionnel et hydraulique des réseaux) / assainissement existantes, accès aux services, qualité et disponibilité des ressources en eau (Lac Guiers, Delta), état des axes hydrauliques, problématiques relatives à la pollution/eutrophisation/Typha, besoins infrastructures prioritaires, irrigation dans la zone d'intervention ;
- Diagnostic institutionnel et gouvernance : cartographie acteurs (OLAC, SAED, OMVS, OFOR, SONES, ONAS, DBRLA, DGPRE, DH, collectivités, DSP), analyse des rôles et mandats, identification gaps coordination, évaluation capacités institutionnelles. L'analyse mobilisera les études existantes comme base de travail, enrichies d'entretiens ciblés auprès des acteurs clés ;
- Diagnostic socio-économique : démographie, activités économiques, accès eau/assainissement, pratiques agricoles, conditions de vie populations riveraines, inégalités territoriales ;
- Analyse parties prenantes : identification exhaustive des parties prenantes (autorités, services techniques, élus locaux, usagers, secteur privé, OSC, PTF), analyse intérêts/influences/risques, stratégie engagement ;
- Analyse complémentarité initiatives : étude détaillée articulation CBSE avec PISEA, DREVE, PASEA-RD, PROGRES, projets AFD, identification synergies et gaps à combler ;
- Cadrage stratégique : validation/affinage problème central, objectif global, axes stratégiques, théorie du changement, alignement LPSD/ANT/Vision 2050
- Diagnostic climatique : analyse des aléas climatiques actuels et futurs et de leurs impacts sur les ressources en eau, les infrastructures, les écosystèmes et les populations, à partir des données climatiques observées et de projections climatiques, en privilégiant l'approche CMIP6 par niveaux de réchauffement global atteints (par exemple +1,5 °C, +2 °C et +3 °C) ou, à défaut et sous réserve de justification, les projections CMIP5/RCP4.5 et RCP8.5, afin d'orienter la conception du projet et les priorités d'investissement.
- Identification contraintes et risques : techniques, institutionnels, sociaux, environnementaux, financiers, climatiques.

Livrable Phase 1 :

- L2 Rapport de diagnostic approfondi (50-60 pages) intégrant en annexe :
 - Cartographie complète des parties prenantes avec stratégie d'engagement ;
 - Matrice d'analyse de complémentarité des initiatives ;
 - Cadre stratégique actualisé avec théorie du changement validée ;
 - Matrice préliminaire d'analyse des risques ;
 - Bibliothèque de photographies.

PHASE 2. Tranche ferme : Conception technique détaillée du projet (mois 3-6)

Tâches principales :

- **Composante 1** - Renforcement infrastructures eau/assainissement : identifier les tronçons et équipements hydrauliques prioritaires à renouveler, proposer les grands systèmes d'alimentations en eau multivillages à renforcer impactant la qualité du service et le rendement de réseau, portant à titre indicatif, selon les éléments de cadrage transmis par le MHA, sur environ 400 km de réseaux hydrauliques et 15 000 branchements, ainsi que 210 équipements solaires photovoltaïques pour forages et dispositifs d'assainissement autonome ; estimation des quantités des ouvrages (à noter ces infrastructures en milieu rural sont souvent multi-usage (eau pour le bétail, voir pour maraichage aussi). Il est nécessaire de tenir compte de ces projections sur les forages pastoraux et du besoin pour le bétail dans ces projections (surtout dans les zones de Louga et Matam) ; dimensionnement assainissement (système d'assainissement adapté (assainissement autonome, réseau semi collectif ou collectif), station de traitement des boues de vidange), options technologiques adaptées, devis quantitatifs et estimatifs détaillés.
- **Composante 2** - Gestion ressources/économie circulaire : conception interventions gestion Lac Guiers (lutte Typha, désencombrement axes hydrauliques, protection qualité eau), solutions valorisation Typha et réutilisation eaux usées traitées, appui productivité agricole résiliente, mesures d'adaptation au changement climatique, réduction de la vulnérabilité des populations, des infrastructures et des écosystèmes face aux phénomènes de crue ;
- **Composante 3** - Gouvernance et coordination : conception dispositif gouvernance multi-acteurs, mécanismes coordination territoriale, outils planification GIRE, appui réformes secteur hydraulique, financement de la maintenance des ouvrages hydroagricoles, ingénierie sociale inclusive ;
- **Intégration de l'adaptation au changement climatique et de la biodiversité** : concevoir les composantes du projet sur la base des résultats du diagnostic climatique et des projections climatiques, en justifiant les choix techniques et le dimensionnement des infrastructures au regard des risques climatiques futurs, et en privilégiant, lorsque pertinent, les Solutions fondées sur la Nature ainsi que les solutions favorisant la préservation et la restauration de la biodiversité et des continuités écologiques.
- **Études de faisabilité** : technique (validation solutions retenues, disponibilité intrants), économique (analyse coûts-bénéfices, VAN, TRI), financière (modèles tarifaires, viabilité financière, sources de financement), institutionnelle (capacités, arrangements) ;
- **Sauvegardes environnementales et sociales** : EESS complète intégrant un PMPP et un PGM0, selon standards du Sénégal et de l'AFD, PCGES détaillé, évaluation besoins réinstallation (CPR si nécessaire), consultations publiques, etc.
- **Cadre logique détaillé** : objectifs hiérarchisés (global, spécifiques, résultats), indicateurs SMART avec baselines et cibles, sources de vérification, hypothèses et risques

Livrables Phase 2 :

- L3 : Rapports de conception technique détaillée des 3 composantes avec plans, schémas, DQE
- L4 : Études de faisabilité technique, économique, financière et institutionnelle
- L5 : EESS validée et PCGES opérationnel
- L6 : Cadre logique complet avec matrice indicateurs
- L7 : Rapports consultations publiques

NB. L'EESS est réalisée par un Consultant indépendant agréé par le METE

PHASE 3. Tranche optionnelle : Élaboration du document de projet (mois 7)

Tâches principales :

- Budgétisation détaillée : budget par composante/sous-composante/ligne, budget pluriannuel sur durée projet, matrice AFD standard, provisions aléas/révision prix ;
- Plan de financement : identification sources (AFD, État, co-financements PTF, secteur privé), chronogramme mobilisation fonds, plan décaissement prévisionnel ;
- Plan de passation des marchés : identification packages marchés/prestations, procédures passation selon règles AFD, calendrier prévisionnel passation, seuils approbation ;
- Rapport de faisabilité du projet résumé sur 15 pages maximum : format standard AFD, toutes sections requises (contexte, justification, description, résultats attendus, dispositif mise en œuvre, budget, risques, durabilité) ;
- Annexes techniques : études complémentaires requises, matrices budgétaires détaillées, fiches descriptives des attendus dont les recrutements clés et des prestations prioritaires, chronogrammes ;
- Analyse risques et durabilité : matrice risques complète (identification, évaluation, mitigation), stratégie pérennisation bénéfices, arrangements de sortie de projet.

Livrables Phase 3 :

- L8 Rapport de Faisabilité du Projet (RFP) complète format AFD sur 15 pages maximum avec en annexe
 - Budget détaillé et plan de financement pluriannuel
 - Plan de passation des marchés (PPM)
 - Ensemble annexes techniques requises
 - Matrices risques et stratégie durabilité

PHASE 4. Tranche optionnelle : Préparation de la mise en œuvre (mois 8)**Tâches principales :**

- Dispositif institutionnel : proposition d'un montage institutionnel et de mode opératoire de gestion du projet ;
- Système suivi-évaluation : cadre S&E global, outils collecte données, procédures reporting, plan évaluations (mi-parcours, finale), base de données S&E ;
- Production de Manuels de procédures : manuel administratif et financier, manuel passation marchés, manuel S&E, manuel sauvegarde E&S, manuel gestion des plaintes ;
- Plan de mise en œuvre première année : activités détaillées, chronogramme, budget, responsabilités, jalons critiques, indicateurs de suivi ;
- Dossiers de démarrage : Fiches descriptives des attendus dont les recrutements clés et des prestations prioritaires à lancer en année 1 (à titre indicatif 4/5 prestations prioritaires), CCTP des dossiers appels d'offres des premiers marchés des travaux (réseau hydraulique, assainissement autonome & stations de traitement des boues de vidange, jardins maraichers¹), ou fournitures (solaires, ...) intégrant les clauses environnementales et sociales pour les opérations ne nécessitant pas d'évaluation environnementale et sociale spécifique (EIES/AEI)

¹ A bien dimensionner car il s'agit davantage ici de jardins maraichers plutôt que de périmètres irrigués. La REUT ne permettra pas de produire des débits d'eau permettant d'irriguer plusieurs dizaines ou centaines d'ha. Il s'agira plus certainement de jardins maraichers de 10 ou 20ha max avec des systèmes d'irrigation californiens ou semi-californien dont la SAED a déjà l'habitude dans cette zone. Il n'est pas nécessaire de surdimensionner les compétences recherchées.

- Stratégie mobilisation co-financements : identification PTF cibles, préparation documents sollicitation, stratégie engagement secteur privé.

Livrables Phase 4 :

- L 9 Mode opératoire de gestion du projet
- L10 Manuels de procédures opérationnels et manuel et outils de suivi-évaluation
- L11 Plan de mise en œuvre détaillé année 1
- L12 Fiches descriptives des attendus dont les recrutements clés et des prestations prioritaires
- L13 CCTP des dossiers d'appel d'offres

Article 4. LIVRABLES ET CONDITIONS DE LIVRAISON & D'EXECUTION
--

4.1. Description des livrables attendus

Chaque rapport remis par le Consultant dans le cadre de sa mission devra inclure, en plus de son contenu propre :

- Un résumé synthétisant le contenu du rapport et ses conclusions. A destination des décideurs, ce résumé de 15 pages maximum (hors annexes) devrait permettre une compréhension claire et rapide. Une présentation incluant des visuels serait appréciée.
- Une introduction, incluant notamment un rappel des objectifs de l'appui et du livrable.
- Une description des méthodologies utilisées, et notamment des éventuels ajustements apportés par rapport à la méthodologie initialement prévue, et des justifications pour ces ajustements.
- Une synthèse des conclusions et recommandations.
- Une synthèse bibliographique.
- Une liste des personnes et structures consultées pour la réalisation du rapport, et de leurs coordonnées.
- La considération des thématiques d'inclusion sociale et de réduction des inégalités de manière transversale (résumé exécutif, méthodologie, capitalisation, conclusions et recommandations...)

Une attention particulière sera apportée à la qualité de rédaction ainsi qu'à la présentation des différents livrables, pour lesquels une mise en page et un graphisme attrayant seront recherchés. Le nombre précis d'ateliers de consultation, de concertation et de restitution et leur localisation pour les différentes activités seront à proposer et à préciser par le groupement soumissionnaire dans le mémoire technique. Ce nombre pourra être affiné au démarrage de l'appui, et indiqué dans le rapport de démarrage.

4.2. Calendrier de remise des livrables

Les rapports à soumettre par le Consultant et leur échéancier sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Phase	Numéro du livrable	Livrable attendu	Délai de soumission
-------	--------------------	------------------	---------------------

Phase 0	Livrable L1	Note de cadrage (rapport de démarrage)	T0 + 1 mois
Phase 1	Livrable L2	Rapport de diagnostic approfondi avec annexes	T0 + 3 mois
Phase 2	Livrable L3	Rapports de conception technique détaillée des 3 composantes avec plans, schémas, DQE	T0 + 5 mois
Phase 2	Livrable L4	Études de faisabilité technique, économique, financière et institutionnelle y compris cadre logique	T0 + 6 mois
Phase 2	Livrable L5	Cadre logique complet avec la matrice des indicateurs	T0 + 6 mois
Phase 3	Livrable L6	Rapport de Faisabilité du Projet (RFP) complète format AFD sur 15 pages maximum avec en annexes -Budget détaillé et plan de financement pluriannuel -Plan de passation des marchés (PPM) -Ensemble annexes techniques requises -Matrices risques et stratégie durabilité	T0 + 7 mois
Phase 3	Livrable L7	Rapport de description du mode opératoire et de la gouvernance du projet	T0 + 7 mois
Phase 4	Livrable L8	Manuels de procédures opérationnels et manuel et outils de suivi-évaluation	T0 + 7 mois
Phase 4	Livrable L9	Plan de mise en œuvre détaillé année 1	T0 + 7 mois
Phase 4	Livrable L10	Fiches descriptives des attendus dont les recrutements clés et des prestations prioritaires, chronogrammes	T0 + 7 mois
Phase 4	Livrable L11	CCTP des dossiers d'appel d'offres	T0 + 8 mois

Le Consultant indépendant, agréé par le METE, est responsable du rapport d'EESS, intégrant les rapports de consultations publiques, PCGES opérationnel et TDR des études spécifiques (EIES, PAR/PRMS si nécessaires). Ce livrable sera produit à T0 + 5 mois. Le livrable 4 du Consultant devra être intégré et être cohérent avec le rapport d'EESS validé par le METE.

4.3. Validation des livrables

L'ensemble des rapports et livrables seront envoyés dans un premier temps par voie électronique (e-mail) en format natif (Word, Excel...) à l'équipe du programme AdaptAction (Coordinatrice régionale Grand Sahel AdaptAction et équipe AdaptAction au siège de l'AFD), qui les partagera après une première revue, de manière simultanée à la CPCSP, et à l'équipe de l'Agence française de développement (à l'agence de Dakar et à l'équipe de la division Eau et Assainissement de l'AFD).

A la réception des livrables, les autorités concernées (rassemblées au sein du comité de suivi de l'étude) et l'AFD disposeront d'une période de 10 jour ouvrée pour les analyser et faire parvenir leurs commentaires au consultant.

La composition du comité ad hoc de suivi de l'étude sera ultérieurement indiquée.

Sur la base de ces commentaires, le consultant sera éventuellement amené à modifier les rapports et livrables, et ce dans un délai raisonnable (entre 5 à 10 jours ouvrés), avant de partager la version finale de ces livrables, toujours par voie électronique, en format Word et PDF, à l'équipe du programme AdaptAction (Coordinatrice régionale Grand Sahel AdaptAction et équipe AdaptAction au siège de l'AFD), qui les partagera après une première revue, de manière simultanée à la CPCSP et à l'équipe de l'Agence française de développement (à l'agence de Dakar et à l'équipe de la division Eau et Assainissement de l'AFD au siège de l'AFD). Pour faciliter la revue, les documents seront également envoyés par le consultant sous format Word en mode « suivi des modifications ».

La validation finale des livrables sera faite par l'AFD, en coordination avec la CPCSP au plus tard 10 jours ouvrés après réception des livrables finaux, sous réserve d'amendements satisfaisants par le consultant. Le processus pourra se renouveler tant que les livrables ne seront pas satisfaisant pour l'AFD. Les livrables finaux seront accompagnés de livrables en mode « suivi des modifications » afin de pouvoir identifier les changements réalisés avec un document qui retracera toutes les modifications.

Cette validation finale déclenchera le paiement des factures liées.

Article 5. PROFILS DES EXPERT.E.S REQUIS

5.1. Expertises principales

L'équipe d'expert.e.s chargée de la mise en œuvre de l'appui comprendra un.e chef.fe de mission portant l'expertise en gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

L'équipe présentée par le consultant devra, de manière transversale, être expérimentée dans le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement intégrant les enjeux climatiques, notamment l'adaptation au changement climatique, ainsi que les enjeux d'équité et de genre. Elle devra avoir une bonne connaissance des modes opératoires et mécanismes de financement des projets d'hydraulique et d'assainissement en Afrique de l'Ouest et au Sénégal, ainsi que des procédures de l'AFD.

De manière transversale, l'ensemble de l'équipe devra intégrer les enjeux de résilience climatique dans leur double dimension : sécurité de l'eau (disponibilité et qualité de la ressource face à la variabilité climatique, recharge des nappes, étiages, salinisation) et résilience des systèmes agricoles et alimentaires en contexte sahélien.

L'équipe proposée devra réunir les compétences et l'expérience dans les domaines suivants :

- Chef.fe de mission — spécialiste GIRE et étude de projets de développement dans le secteur de l'eau
- Spécialiste en hydraulique et alimentation en eau potable

- Spécialiste en assainissement et économie circulaire
- Économiste / analyste financier.ère
- Spécialiste environnement et social / sauvegardes E&S
- Spécialiste agro-économiste et adaptation au changement climatique en contexte sahélien

Les expertises spécifiques recherchées sont détaillées ci-après. Chacune peut être couverte par plusieurs expert.e.s dont les profils combinés devront répondre aux critères minimums demandés. De même, un.e expert.e peut recouvrir plusieurs expertises. Le consultant est invité à proposer sa propre organisation de l'équipe, y compris d'éventuelles expertises additionnelles.

Expertise 1 : Chef.fe de mission, senior national ou international, spécialiste GIRE et formulation de projets de développement dans le secteur eau et assainissement)

Le/la chef.fe de mission assure la coordination générale de la prestation : bonne conduite des missions des expert.e.s, relations avec les parties prenantes, cohérence et synergie entre les activités, les expertises et les livrables. Il/elle apporte en propre l'expertise technique en gestion intégrée des ressources en eau, en interface directe avec les institutions du secteur eau au Sénégal.

Qualifications académiques requises

Diplôme de niveau Master (Bac+5) minimum en ingénierie (hydraulique, génie civil, environnement), gestion des ressources en eau, hydrologie ou domaine équivalent. Un diplôme complémentaire en gestion de projets internationaux ou en développement durable constitue un atout.

Expérience professionnelle requise

Coordination et formulation de projets

- Minimum 15 ans d'expérience dans la formulation, la gestion et l'évaluation de projets de développement dans le secteur eau et assainissement
- Au moins 5 missions de formulation pour l'AFD ou d'autres bailleurs multilatéraux (Banque mondiale, BAD, UE), dont au minimum 3 dans le secteur eau et assainissement
- Expérience avérée de gestion d'équipes pluridisciplinaires (5 personnes et plus) dans des missions de formulation complexes
- Minimum 5 ans d'expérience en Afrique subsaharienne, dont au moins 2 missions au Sénégal ou en Afrique de l'Ouest
- Connaissance approfondie des procédures AFD : cycle de projet, instruments de financement, cadres de sauvegarde environnementale et sociale

Expertise GIRE et contexte institutionnel sénégalais

- Minimum 10 ans d'expérience en gestion intégrée des ressources en eau au Sénégal
- Connaissance approfondie du contexte institutionnel du secteur eau au Sénégal : DGPRE, OLAC, OMVS, SAED
- Connaissance du système hydraulique du Lac de Guiers et du Delta du Fleuve Sénégal
- Expérience en élaboration de plans de GIRE et d'outils de planification associés ; au moins 3 missions de formulation de projets GIRE

- Connaissance des enjeux de résilience climatique appliqués à la sécurité de l'eau : variabilité de la disponibilité et de la qualité de la ressource, recharge des nappes souterraines, gestion des étiages, risques de salinisation et d'intrusion marine

Appui institutionnel et gouvernance

- Minimum 10 ans d'expérience en analyse institutionnelle et renforcement des capacités
- Connaissance approfondie de l'architecture institutionnelle du secteur eau et assainissement au Sénégal
- Expertise en conception de dispositifs de gouvernance et de coordination multi-acteurs
- Expérience en mise en place de gestion de projet ; au moins 3 missions d'appui institutionnel pour des projets financés par des bailleurs internationaux
- Connaissance des mécanismes de délégation de service public (DSP) dans le secteur eau et des enjeux de réforme du service hydraulique rural (gouvernance, acceptabilité locale, modèles tarifaires, relations OFOR/délégataires) constitue un atout

Expertise 2 : Spécialiste hydraulique et alimentation en eau potable

Qualifications académiques requises :

Diplôme d'ingénieur en hydraulique, génie civil, génie des eaux ou équivalent (Bac+5 minimum). Un diplôme complémentaire (Master spécialisé ou PhD) en ressources en eau, systèmes d'alimentation en eau potable (AEP) ou domaine connexe constitue un atout majeur.

Expérience professionnelle requise :

- Minimum 10 ans d'expérience en conception et dimensionnement de systèmes d'alimentation en eau potable
- Expérience avérée dans au moins 5 projets de conception de systèmes AEP en Afrique subsaharienne
- Maîtrise des technologies de captage (forages, puits), de traitement (filtration, désinfection, potabilisation), de stockage (réservoirs, châteaux d'eau) et de distribution en milieu rural
- Expérience en modélisation hydraulique de réseaux et de grands systèmes d'alimentation en eau potable multi-villages (logiciels EPANET, WaterCAD ou équivalents)
- Expertise en réhabilitation et optimisation de systèmes d'AEP ruraux existants ;
- Connaissance des normes OMS pour l'eau potable et des standards techniques internationaux
- Au moins 3 missions de formulation de projets pour bailleurs internationaux (AFD, Banque mondiale, BAD ou similaires)
- Connaissance des problématiques de gestion des plantes aquatiques envahissantes (notamment Typha) et de désencombrement des axes hydrauliques (axes Gorom-Lampsar, canaux d'irrigation, zones humides) constitue un atout

Expertise 3 : Spécialiste assainissement et économie circulaire

Qualifications académiques requises :

Diplôme d'ingénieur en assainissement, génie sanitaire, environnement ou équivalent (Bac+5 minimum). Une formation complémentaire en économie circulaire, valorisation des déchets ou réutilisation des eaux usées traitées est fortement souhaitée.

Expérience professionnelle requise :

- Minimum 10 ans d'expérience en conception de systèmes d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales)
- Expérience confirmée dans au moins 4 projets d'assainissement en zones rurales ou péri-urbaines en Afrique de l'Ouest
- Expertise en solutions d'assainissement autonome et semi-collectif (fosses septiques améliorées, mini-réseaux, stations compactes)
- Expérience avérée en économie circulaire de l'eau : réutilisation des eaux usées traitées (REUT), valorisation des boues de vidange, biogaz
- Connaissance des technologies de drainage des eaux pluviales et de gestion des inondations
- Expérience en élaboration de plans directeurs d'assainissement
- Au moins 3 missions de formulation de projets pour des bailleurs internationaux, dont au moins 2 impliquant la valorisation agricole des eaux usées traitées ou des sous-produits d'assainissement

Expertise 4 : Economiste / analyste financier.ère

Qualifications académiques requises :

Diplôme de niveau Master (Bac+5) minimum en sciences économiques, finance, économie du développement ou domaine connexe. Un PhD en économie de l'environnement ou économie des ressources naturelles constitue un atout.

Expérience professionnelle requise :

- Minimum 10 ans d'expérience en analyses économiques et financières de projets de développement
- Expertise avérée en analyses coûts-bénéfices de projets d'eau et d'assainissement (au minimum 5 projets)
- Maîtrise des méthodologies d'évaluation économique : VAN, TRI, ratio coûts-bénéfices, analyse de sensibilité
- Expérience en élaboration de modèles financiers de viabilité de services d'eau et d'assainissement
- Connaissance des modèles tarifaires : tarification sociale, subventions croisées, recouvrement des coûts
- Expertise en mobilisation de financements mixtes (public-privé, co-financements bailleurs)
- Au moins 3 missions pour l'AFD ou des bailleurs similaires impliquant des analyses économiques
- Connaissance des mécanismes de finance climatique (GCF, FFEM, Fonds d'adaptation, obligations vertes) et des modalités d'accès pour les pays sahéliens constitue un atout

Expertise 5 : Spécialiste environnement et social / sauvegardes E&S

Qualifications académiques requises

Diplôme de niveau Master (Bac+5) minimum en sciences de l'environnement, sociologie, développement social ou domaine équivalent. Une formation complémentaire en évaluation environnementale et sociale ou en droit de l'environnement constitue un atout.

Expérience professionnelle requise

- Minimum 10 ans d'expérience en élaboration d'évaluations environnementales et sociales (EES) et instruments de sauvegarde E&S

- Expertise avérée en EES selon les standards AFD, Banque mondiale ou BAD (au minimum 5 EES réalisées)
- Connaissance du Code de l'environnement du Sénégal et des procédures nationales d'évaluation environnementale
- Expérience en élaboration d'EESS Plans cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES), et Cadres de gestion E&S
- Maîtrise des méthodologies de consultation publique et de participation communautaire
- Au moins 3 missions de formulation ou d'appui à des projets financés par des bailleurs internationaux avec composante sauvegarde E&S

Expertise 6 : Spécialiste agro-économiste et adaptation au changement climatique en contexte sahélien

Qualifications académiques requises

Diplôme de niveau Master (Bac+5) minimum en agronomie, ingénierie agricole, développement rural, gestion des ressources naturelles ou adaptation au changement climatique. Un diplôme complémentaire (Master spécialisé ou Doctorat/PhD) en agriculture climato-intelligente, irrigation, systèmes de production en zones semi-arides ou résilience climatique constitue un atout majeur.

Expérience professionnelle requise :

Développement agricole et rural

- Minimum 10 ans d'expérience en développement agricole et rural en zones irriguées, avec expertise spécifique dans la vallée du fleuve Sénégal ou des contextes agro-écologiques similaires
- Connaissance approfondie des systèmes de production agricole du Delta du Fleuve Sénégal : riziculture irriguée, cultures de contre-saison, systèmes agro-pastoraux, cultures pluviales
- Expertise confirmée en agriculture climato-intelligente (Climate-Smart Agriculture) et pratiques agricoles résilientes
- Expérience en gestion de l'eau agricole et optimisation de l'irrigation : dimensionnement de périmètres irrigués et de jardins maraîchers (y compris petits périmètres de 10 à 20 ha avec systèmes d'irrigation californiens ou semi-californiens), techniques d'irrigation économes en eau, calendriers culturaux, besoins en eau des cultures, efficience d'irrigation, gestion participative de l'eau d'irrigation

Gouvernance et filières agricoles

- Connaissance des enjeux et des acteurs de la gestion des aménagements hydro-agricoles au Sénégal : rôle des sociétés de développement, organisation des producteurs en GIE et fédérations, modes de faire-valoir, filières agricoles et chaînes de valeur
- Expérience en analyse des impacts agricoles de projets d'infrastructures hydrauliques
- Expérience confirmée en évaluation économique de la production agricole
- Maîtrise des outils et méthodologies de diagnostic participatif des systèmes de production agricole

Résilience climatique et sécurité de l'eau

- Connaissance des problématiques de résilience face au changement climatique en agriculture sahélienne : variabilité pluviométrique, inondations, sécheresses, invasions

acridiennes, adaptation des pratiques culturelles, systèmes d'alerte précoce, assurance agricole indicielle

- Connaissance des enjeux de sécurité de l'eau en lien avec les systèmes de production agricole : impact de la variabilité climatique sur la disponibilité de la ressource, risques de salinisation des terres et des nappes, gestion des conflits d'usage en période d'étiage, adaptation des pratiques d'irrigation face aux aléas climatiques
- Au moins 3 missions de formulation ou d'évaluation de projets intégrant des composantes agricoles pour des bailleurs de fonds internationaux

5.2. Expertises complémentaires

En plus des expertises minimums exigées ci-dessus, le candidat pourra proposer toute expertise supplémentaire (expert d'appui, expert sectoriel ex : Finance climatique, Planification et budgétisation sensible à l'environnement et au changement climatique, etc.) qu'il considèrera pertinente pour la bonne réalisation du projet. Il mettra en évidence leur pertinence dans la note méthodologique. Ces profils devront être chiffrés dans la pièce financière.

Les expertises supplémentaires seront valorisées sur la base de leur expériences et compétences indiquées dans leur CV.

5.3. Considérations additionnelles

Les experts proposés par les soumissionnaires ne peuvent être issus d'une administration bénéficiaire de l'appui. Sont cependant autorisés à candidater les agents de la fonction publique issus d'une institution publique/une organisation sous tutelle autre que celle bénéficiaire de l'appui, et lorsqu'il n'y a pas de lien hiérarchique entre l'expert et le bénéficiaire. Un document de l'administration du fonctionnaire, donnant son accord pour sa mobilisation, sera nécessaire.

Le coût de l'appui technique et du personnel fourni par les soumissionnaires doit être inclus dans les honoraires des expert.e.s.

Un CV de 3 pages maximum sera présenté pour chaque expert proposé.

Une déclaration de disponibilité et d'exclusivité devra être signée et annexée à l'offre pour chaque expert.e présenté.e. Si un.e expert.e est impliqué.e sur plusieurs appuis du programme AdaptAction, la déclaration d'exclusivité inclura une liste de ces appuis, accompagnée pour chacun du nombre d'hommes-jours prestés par l'expert et du calendrier de mise en œuvre (mois de démarrage et de fin prévus).

Article 6. LOGISTIQUE ET CALENDRIER D'EXECUTION DU MARCHE
--

6.1. Lieu de l'étude

L'équipe d'experts réalisera l'ensemble des prestations à Dakar et avec des missions en régions (Saint-Louis, Louga et Matam), spécifiquement dans la zone du Delta et du Lac de Guiers.

Le soumissionnaire devra prévoir les frais d'organisation logistiques des ateliers (réservation de salle, pauses déjeuner ou café, impression de documents de communication, brochures,

prise en charge des frais de déplacement des participants selon le Protocole d'accord sur l'harmonisation des coûts locaux appliqués par le Groupe de coordination générale des PTF (G50) au Sénégal, média etc.) dans son offre financière.

6.2. Calendrier prévisionnel des prestations et étendue des services

Les délais d'exécution des prestations s'étaleront sur une période de huit (8) mois calendaires après le démarrage de l'appui.

Le volume total de travail est estimé à un maximum de 355 h/j maximum d'expertise. Cette enveloppe n'inclut pas le personnel d'appui. Le nombre de jours d'expertise proposé (dont le nombre de jours sur le terrain), sa cohérence avec la méthodologie proposée et le chronogramme d'intervention des différents experts figureront parmi les critères clés qui seront retenus pour le dépouillement des offres techniques des soumissionnaires. Sur le terrain en régions, la prestation s'effectuera en étroite collaboration avec les directions régionales des ministères, les services techniques déconcentrés, les collectivités, l'ensemble des acteurs concernés et en concertation avec l'agence AFD de Dakar

6.3. Considérations additionnelles

Du côté de la République du Sénégal, pour un bon suivi de la mission, il sera mis en place par arrêté ministériel un comité technique conjoint regroupant des représentants du MHA et du MASAE (CPCSP, DA, DGPPE, DA, DPGI, DBRLA, OLAC, OFOR, SAED). Le comité se réunira chaque mois ou en cas de besoin pour valider tous les documents produits dans le cadre de la mission.

Institutions/organisations concernées :

- Le Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique (METE) au travers de la Direction du Changement Climatique, de la Transition écologique et des Financements verts, point focal du programme AdaptAction et de la Direction de la Réglementation Environnementale et du Contrôle (DIREC)
- La DGPPE du ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (MEFP) ;
- Le ministère de l'Agriculture, de la Sécurité Alimentaire et de l'Élevage (MASAE) à travers la Société nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED)
- L'Organisation de la mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)
- Les collectivités territoriales ;
- Les acteurs privés en charge de l'exploitation des ouvrages hydrauliques ;
- Les usagers des services d'eau et d'assainissement ;

Du côté de l'AFD, la coordination de l'étude sera assurée par :

- La coordinatrice régionale Grand Sahel du programme AdaptAction et l'équipe AdaptAction au siège de l'AFD ;
- L'équipe de l'Agence française de développement à l'agence de Dakar et au sein de la division Eau et Assainissement de l'AFD.

Une réunion d'information pour le lancement de l'appui sera organisée et réunira les parties prenantes sénégalaises (i.e. comité technique), les responsables AFD, les experts du Consultant, les PTF et toute autre institution que les autorités sénégalaises ou l'AFD jugeraient bon d'inviter.

Lors de cette réunion de lancement, un programme de travail actualisé et un calendrier global d'exécution (précisant les dates de remise des livrables et leur nature exacte) seront présentés par le Consultant et seront discutés en vue de leur validation.

Des réunions techniques de suivi et de validation devront être organisées par le Consultant à chaque remise de livrable (en vue notamment de valider la poursuite ou non de l'appui dans certains cas), et rassembleront tout ou partie des institutions présentes à la réunion de lancement, mais aussi d'autres institutions jugées pertinentes.

Le Consultant transmettra les minutes (synthétiques) de ces réunions dans un délai d'1 semaine à l'ensemble des participants, pour commentaires puis validation.

Article 7. LANGUE DE TRAVAIL ET CONTRACTUELLE

La langue des documents contractuels et de mise en œuvre de la présente prestation sera la **langue française**. La maîtrise de la langue française par l'équipe d'experts proposée par le prestataire est donc impérative. Tous les livrables seront à remettre en français

Article 8. BUDGET ET MODALITES DE PAIEMENT
--

8.1. Offre financière

Le soumissionnaire est invité à proposer son offre financière, sur la base des éléments indiqués dans le présent CCTP.

L'offre financière doit couvrir l'ensemble des coûts de la mission, soit :

- Les honoraires des experts ;
- Les frais de voyage et de séjours locaux et internationaux ;
- Les frais liés à l'organisation d'ateliers ;
- Les frais de déplacement des participants aux ateliers selon le Protocole d'accord sur l'harmonisation des coûts locaux appliqués par le Groupe de coordination générale des PTF (G50) au Sénégal ;
- Les frais de communication et visibilité.

Concernant les ateliers, le nombre exact d'ateliers et de participants sera proposé par le soumissionnaire dans son offre. Ces frais liés aux ateliers seront intégrés dans des lignes distinctes par atelier dans la DPGF. Les ateliers doivent être inclus dans l'offre financière et comprendre les frais de transport.

De plus, les coûts du personnel d'appui et la participation aux réunions de lancement et de restitution du chef de projet du soumissionnaire seront couverts par les honoraires des experts proposés.

Article 9. REFERENCES ET DOCUMENTATION DISPONIBLE

La stratégie de renforcement des compétences pour un développement résilient au changement climatique et créateur d'emplois

Article 10. VISIBILITE & COMMUNICATION
--

Se référer au Guide de communication AdaptAction, partagé au prestataire à la suite de l'attribution du marché.

Article 11. SUIVI ET EVALUATION

Le Consultant veillera à procéder, tout au long de l'appui, à la collecte des indicateurs de suivi pertinents qui sont présentés dans le cadre logique du programme AdaptAction. Ces indicateurs revêtent une importance capitale pour évaluer la progression et la réalisation des objectifs du programme. Le Consultant veillera à assurer la cohérence, la fiabilité et la traçabilité des informations communiquées. Les données présentées devront être accompagnées, lorsque cela est pertinent, d'observations permettant d'expliquer les résultats obtenus, les écarts éventuels par rapport aux cibles initiales et les difficultés rencontrées lors de leur collecte. Ce tableau fera partie intégrante du dernier livrable et devra être soumise dans le format excel fourni par le Programme à l'attribution du marché

Article 12. ANNEXES
